

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 7 JUILLET 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° *- COLLEGE COMMUNAL - Prestation de serment de la Présidente du C.P.A.S. en qualité de membre - Mise à jour du tableau de préséance - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1123-3, L1123-8 § 1er et L1126-1 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 :

- installant les Conseillers communaux dans leurs fonctions, dont M. AYDIN Hasan;
- adoptant le projet de Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V.;
- entendant les prestations de serment de Mme la Bourgmestre et des Echevins et les installant dans leurs fonctions;
- élisant de plein droit les membres du Conseil de l'Action sociale, dont M. AYDIN;

Vu la prestation de serment de M. AYDIN en qualité de Président du C.P.A.S. en date du 7 janvier 2019;

Vu sa délibération du 28 janvier 2019 entendant la prestation de serment de M. AYDIN en qualité de membre du Collège communal;

Vu sa délibération de ce jour adoptant la motion de méfiance individuelle constructive à l'égard de M. AYDIN, Président du C.P.A.S. et membre du Collège communal, présentant le nom de sa remplaçante, à savoir Mme BREUER Joëlle, Conseillère de l'Action sociale;

Vu le formulaire signé par Mme BREUER attestant qu'elle n'entre pas dans un des cas d'incompatibilité prescrits par le C.D.L.D.;

Vu la décision du Collège communal du 29 juin 2020;

DECIDE :

Art. 1.- D'entendre :

- Mme la Présidente inviter Mme BREUER, Présidente du C.P.A.S. pressentie, à prêter le serment suivant, conformément au prescrit de l'article L1126-1 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge";
- Mme BREUER prêter le serment prescrit;
- Mme la Président inviter Mme BREUER à signer la prestation de serment (voir annexe);
- Mme la Présidente prononcer la validité des pouvoirs de Mme BREUER en qualité de membre du Collège communal et la déclarer installée dans ses fonctions.

Art. 2.- De modifier en conséquence le tableau de préséance de ses membres, conformément à l'article 1 de son règlement d'ordre intérieur.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération au S.P.W.-D.G.O.5 et à Mme BREUER, Présidente du C.P.A.S. et membre du Collège communal.

Projet soumis au Conseil communal



VERVIERS

SECRÉTARIAT

PRESTATION DE SERMENT

Ce jour, sept juillet 2020, par devant Nous, Madame Stéphanie CORTISSE, Présidente du Conseil, a comparu en séance publique du Conseil communal :

Madame Joëlle BREUER

Présidente du C.P.A.S. installée suite à la motion de méfiance individuelle constructive déposée par les Groupes P.S., M.R. et N.V. à l'égard de M. AYDIN Hasan. Laquelle a prêté le serment suivant, prescrit à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : "***Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge***", en vue de son installation en qualité de membre du Collège communal.

De quoi, Nous avons dressé acte que l'intéressée a signé avec Nous.

La comparante,

J. BREUER

La Présidente,

S. CORTISSE

CONSEILLERS EFFECTIFS

N° d'ordre	Nom et prénom	Date d'entrée en fonction sans interruption de mandat	Votes nominatifs	N° de liste	Rang s/ la liste	N° national
01	TARGNION Muriel, Bourgmestre	2001.01.03	2.999	3	1	
02	BREUER Joëlle, Présidente du C.P.A.S. (3) (10)	Hors Conseil	152	3	33	
03	DEGEY Maxime, 1er Echevin	2006.12.04	1.386	1	1	
04	CHEFNEUX Jean-François, 2ème Echevin	2018.03.12	1.051	13	1	
05	LAMBERT Sophie, 3ème Echevine	2006.12.04	668	3	3	
06	LOFFET Alexandre, 4ème Echevin	2018.12.03	434	3	37	
07	BREUWER Freddy, 5ème Echevin	1989.02.13	1.121	1	37	
08	BELLY Sylvia, 6ème Echevine	2018.12.03	304	3	31	
09	LUKOKI Konda Antoine, 7ème Echevin (5)	2016.04.26	598	3	10	
10	CORTISSE Stéphanie, Présidente	2018.12.03	594	1	2	
11	ELSEN Marc	1989.02.13	1.848	5	1	
12	AYDIN Hasan (3) (9)	2001.01.03	2.388	3	2	
13	ISTASSE Jean François	2001.01.03	539	3	6	
14	NYSSSEN Didier	2001.01.03	483	3	36	
15	BEN ACHOUR Malik (4)	2006.12.04	1.085	3	4	
16	PIRON Bernard (2)	2006.12.04	611	5	5	
17	OZER Cécile	2009.10.26	469	5	2	
18	ORBAN Claude	2012.12.03	808	5	3	
19	BERRENDORF Bruno	2012.12.03	752	7	1	
20	DENIS Jean-François	2012.12.03	615	5	7	
21	NAJI Said	2012.12.03	597	3	34	
22	DARRAJI Nezha	2012.12.03	418	2	2	
23	SCHROUBEN Julie	2012.12.03	239	1	36	
24	SCHONBRODT László	2018.12.03	627	4	1	
25	EL HAJJAJI Hajib	2018.12.03	439	2	5	
26	MAHU Jean-Sébastien	2018.12.03	428	2	1	
27	THOMAS Bertrand	2018.12.03	374	1	5	
28	BASAULA NANGI Chimaine	2018.12.03	338	3	13	
29	GRIGNARD Michel	2018.12.03	337	1	7	
30	FALZONE Gaëtan	2018.12.03	327	13	3	
31	MARECHAL Laurie	2018.12.03	308	3	5	
32	GALLASS Mohamed-Anass	2018.12.03	306	3	22	
33	STOFFELS Romain (7)	2018.12.03	290	13	19	
34	COTRENA COTRENA Andrea	2018.12.03	205	4	2	
35	SMEETS Daniel (1)	2018.12.03	195	2	37	
36	ROUDELET Brigitte	2018.12.03	148	7	2	
37	JORIS Luc	2018.12.03	134	4	3	
38	MAGIS Christine (6) (8)	2019.09.30	289	13	4	

- (1) Suite aux désistements de M. JORIS Freddy, candidat élu, et de Mmes DUMOULIN Pauline, 1ère suppléante, et MINGUET Geneviève, 2ème suppléante de la liste n° 2 ECOLO (C.C. 03/12/2018)
- (2) Suite à la démission de M. PIRON Bernard du Groupe C.D.H. (C.C. 17/12/2018)
- (3) Suite à la prestation de serment de M. AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S., en qualité de membre du Collège communal (C.C. 28/01/2019).
- (4) Suite à la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin (C.C. 02/09/2019)
- (5) Suite à la prestation de serment de M. LUKOKI en qualité d'Echevin en remplacement de M. BEN ACHOUR (C.C. 02/09/2019)
- (6) Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS (L1122-6 §§ 5 et 6) par Mme MAGIS Christine, 1ère suppléante de liste n° 13 N.V. du 30 septembre 2019 au 31 janvier 2020 (C.C. 30/09/2019)
- (7) Suite à la fin anticipée du congé de M. STOFFELS (C.C. 27/01/2020)
- (8) Suite à l'installation de Mme MAGIS en qualité de Conseillère communale effective en remplacement de M. VOISIN Guillaume, démissionnaire (C.C. 27/01/2020)
- (9) Suite à la motion de méfiance individuelle constructive déposée par les Groupes P.S., M.R. et N.V. et à son exclusion dudit Groupe (C.C. 07/07/2020)
- (10) Suite à sa prestation de serment en qualité de Présidente du C.P.A.S. consécutive à la motion de méfiance individuelle à l'égard de M. AYDIN (C.C. 07/07/2020)